

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Compte rendu du 2 juin 2015

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Isabelle PROST, Paul CHAGNARD (suppléant de T. PALLEGOIX), Marie-Laure CLAPPAZ, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Isabelle FLAMAND (suppléante de C. THENOZ)

Membres titulaires absents : Corinne PALLUD (donne pouvoir à P. RIONDY), Thierry PALLEGOIX, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Hervé CAVILLON (donne pouvoir à J. SALLET), Christophe RIGOLLET, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET (donne pouvoir à M.C. DOUAY), Agnès BONNAND, Eric DARBON, Chantal THENOZ

1. Gestion et animation d'un service jeunes 11-17 ans : attribution du marché de services pour 3 ans

Madame Valérie GUYON, première vice-Présidente, rappelle aux élus communautaires la délibération du 23 février 2015 autorisant le Président à lancer la consultation pour « la gestion et l'animation d'un service jeunes (11-17 ans) ». Suite à l'Avis d'Appel Public à Concurrence paru le 18 mars 2015 sur le site Internet de la Voix de l'Ain, trois candidats ont répondu : LEO LAGRANGE, LES FRANCAS et ADSEA (la Sauvegarde).

Conformément aux dispositions de l'article 7.3 du règlement de la consultation, ces trois candidats ont été invités à participer à des négociations. Dans ce cadre, ils ont été auditionnés par la commission prévue par le règlement de la consultation lors de la réunion du 21 mai dernier.

Par courriers envoyés le 26 mai 2015, les candidats ont été invités d'une part à confirmer les engagements et précisions relatifs à leur offre et présentés dans le cadre de leur audition, d'autre part à remettre une nouvelle offre financière ou à confirmer leur offre initiale.

Les candidats ont remis des compléments à leurs offres initiales dans le délai imparti par le courrier du 26 mai 2015.

Valérie GUYON expose le tableau d'analyse des offres ci-après, mettant en exergue l'offre économiquement la plus avantageuse de l'association LEO LAGRANGE après application des critères prévus dans le règlement de la consultation.

En effet l'offre de LEO LAGRANGE arrive en première position s'agissant du critère de la valeur technique, pondéré à 50%, compte tenu notamment qu'elle propose du personnel qualifié et expérimenté tant pour les fonctions de direction que d'animation, qu'elle a évalué avec justesse et prudence les taux de fréquentation de la structure et présente des tarifs raisonnables pour les familles du territoire dont les revenus sont, en moyenne, faibles.

Chaque membre de la commission « Affaires sociales » ayant participé à l'audition des candidats donne son avis concernant ces candidatures. Pratiquement tous les avis convergent vers l'offre de Leo Lagrange.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'attribuer le marché de prestation de services pour « la gestion et l'animation du service jeunes » de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes à l'association LEO LAGRANGE Centre Est, sise 66 Cours Léon Tolstoï, 69627 VILLEURBANNE CEDEX, pour un montant annuel de 68 451 € (association non assujettie à TVA).
- PREND NOTE que le marché prend effet au 17 août 2015 et qu'il est renouvelable deux fois par période d'un an,
- AUTORISE madame Valérie GUYON, première vice-Présidente, en l'absence du Président, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2. Questions diverses :

Perrine Mansion-Berjon informe les élus que la responsable du service départemental « Accueil du jeune enfant » lui a confirmé oralement que la Communauté de Communes était autorisée à employer un chauffeur en situation de handicap pour la conduite du véhicule 9 places avec boîte automatique en vue de l'extension du projet passerelle à toutes les écoles maternelles du territoire, à partir de 2016.

Le marché de fourniture de ce véhicule sera donc lancé dès réception du courrier officiel du Conseil départemental (ou avant si celui-ci tarde trop...) car la subvention CAF pour ce projet est valable jusqu'en décembre 2015 seulement.